



Mesures de soutien aux commerçants et artisans impactés par les manifestations de « gilets jaunes »

Mardi 26 mars 2019
Préfecture d'Indre-et-Loire

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr





1. Opération nationale « Revitalisation et animation des commerces

2. Dérogations au repos dominical des salariés

3. L'activité partielle

Opération nationale « Revitalisation et animation des commerces »

Un budget de 3 millions d'euros permettant le cofinancement par l'Etat, de communication commerciales qui seront menées par les acteurs économiques locaux (unions locales de commerçants, chambres consulaires, etc.), et qui auront pour objectif de compenser les pertes subies, en incitant et en facilitant le retour de la clientèle dans les zones commerciales des centres villes les plus impactées.

Montant global de l'opération	Part de financement minimal des collectivités	Cofinancement global apporté par l'État
En-dessous de 100 000 €	Inéligible	0
Entre 100 000 et 300 000 €	20%	Entre 80 000 et 240 000 €
Projet de plus de 300 000 €	10%	Jusqu'à 300 000 €

Renseignements par courrier électronique: on-commercescv.dge@finances.gouv.fr

Dérogations au repos dominical des salariés

- Deux types de dérogation permettent aux commerces de déroger à l'obligation de repos dominical de leurs salariés: les « dimanches du maire » et les arrêtés préfectoraux
- La conjugaison des deux dispositifs a permis l'ouverture des commerces les dimanches en décembre 2018 et février 2019 dans les principales communes du département
- Des demandes individuelles de dérogation peuvent être adressées à Madame la Préfète :

DIRECCTE Unité Départementale d'Indre-et-Loire

Tél. : 02 47 31 17 80

Mail : centre-ud37.direction@direccte.gouv.fr

L'activité partielle

- Ce dispositif s'adresse aux entreprises qui subissent une réduction temporaire de la durée habituelle de temps de travail de l'établissement. L'activité partielle permet de compenser la perte de revenu occasionnée pour les salariés et aide les employeurs à financer cette compensation:

Moins de 250 salariés : 7,74€ / heure chômée

Plus de 250 salariés: 7,23€ / heure chômée


- 6 entreprises d'Indre-et-Loire ayant subi les conséquences du mouvement des « gilets jaunes » ont bénéficié de ce dispositif :

307 heures indemnisées / 2 374 €

- Une procédure dématérialisée : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/>

DIRECCTE Unité Départementale d'Indre-et-Loire

Tél : 02 47 31 57 66



Pour toute autre demande d'accompagnement de commerces et d'artisans qui subissent les conséquences du mouvement des « gilets jaunes », vous pouvez contacter les services du Ministère de l'Économie :

DIRECCTE Centre Val-de-Loire
Madame Dominique DERENNE

Tél: 02 38 77 69 66

Mail: centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr